



Antoinette GUHL

Adjointe à la Maire de Paris
Chargée de l'économie sociale et solidaire
de l'innovation sociale et de l'économie circulaire

Paris, le 24 mars 2020

Cher.e.s partenaires,

Avant toute chose, j'espère que vous, vos proches ainsi que vos équipes êtes en bonne santé. Face à cette période de crise qui s'est installée et dont personne ne connaît la durée, je tenais à vous réaffirmer mon soutien personnel et celui de la Ville de Paris plus largement. Sachez que nous avons pleinement conscience des difficultés inédites que vous devez d'ores et déjà affronter, tant d'un point de vue économique qu'au niveau social. La spécificité de notre secteur, mettre l'humain au cœur de notre action, décuple les défis à relever en période de crise.

Nous sommes actuellement, avec l'ensemble de l'équipe municipale et de l'administration parisienne, à la recherche de toutes les solutions envisageables pour vous aider à affronter ces difficultés économiques et sociales. De nombreuses annonces ont été faites par le gouvernement et ses divers représentants, ainsi que par la Région. Nous attendons comme vous une mise en œuvre rapide de ces filets de sécurité afin de pouvoir rassurer au plus vite vos salariés et vous permettre également d'anticiper les dispositions à prendre pour préserver vos structures. Nous sollicitons les représentants déconcentrés de l'état (DIRECCTE, DGEFP...) afin d'accélérer la prise en compte de vos difficultés.

Au niveau de ma délégation, nous avons déjà débloqué en anticipation les soldes des subventions d'investissement déjà votées au bénéfice d'un certain nombre d'entre vous, ce qui vous permettra de récupérer quelques marges de manœuvre en trésorerie. Pour les SIAE, le versement de la subvention municipale 2020 votée au Conseil de Paris de Février a dû être versée il y a quelques jours. D'une manière générale, je tenais à vous rassurer sur les subventions déjà votées par le Conseil de Paris : elles ne seront pas remises en cause et celles qui n'ont pas déjà été versées le seront au plus vite.

.../...

Plus largement, la ville a d'ores et déjà officialisé un certain nombre de mesures de soutien en urgence :

- Gel des loyers perçus par la Ville et par ses bailleurs auprès des acteurs économiques et associatifs qui font l'objet d'une fermeture.
- Gel des droits de terrasse, étalages et devantures, et des redevances pour occupation de l'espace public pour les acteurs qui font l'objet d'une fermeture.
- Mesures de facilitation du maintien de l'activité économique : stationnement gratuit sur l'ensemble du territoire parisien.
- Soutien à la trésorerie de l'ensemble de nos cocontractants : accélération des délais de paiement pour les marchés publics et accompagnement de nos partenaires contractuels.

Pour la suite, nous focalisons notre énergie sur la question de la trésorerie, des dispositifs structurels de financement auxquels vous émergez (en particulier au titre de l'insertion par l'activité économique) et des aides exceptionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires. Sur ces sujets, je vous invite à faire vos remontées prioritairement à vos têtes de réseaux afin de constituer un panorama général permettant d'apporter des solutions utiles au plus grand nombre. Dans la période, nous renforçons bien évidemment nos liens avec les têtes de réseaux.

Comme vous le savez, les informations évoluent d'un jour à l'autre, parfois dans la même journée. Nous nous efforcerons de maintenir avec vous un contact très régulier, notamment via vos interlocuteurs habituels à la DAE. Vous trouverez par ailleurs sur Paris.fr une rubrique détaillée et mise à jour quotidiennement regroupant l'ensemble des mesures de soutien en vigueur au niveau de la Ville mais aussi de l'État et de la Région.

Face à cette situation anxiogène, nous ferons le maximum pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel, la préservation de votre santé, celle de vos proches et celle de vos salariés.

Je vous prie de recevoir, cher.e.s partenaires, mes sincères pensées solidaires.



Antoinette GUHL